

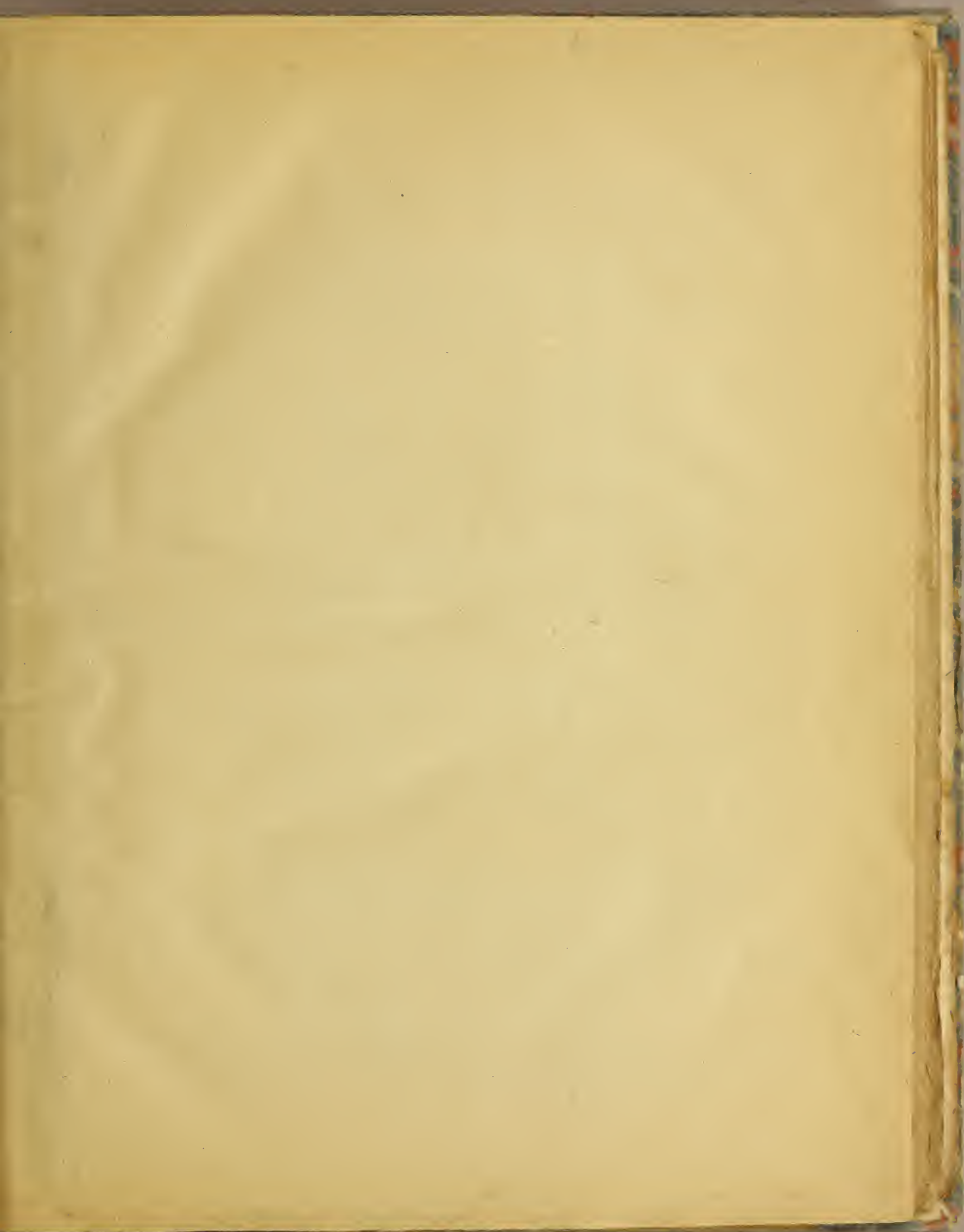
George Washington  
Washington  
to my wife  
1795-1798

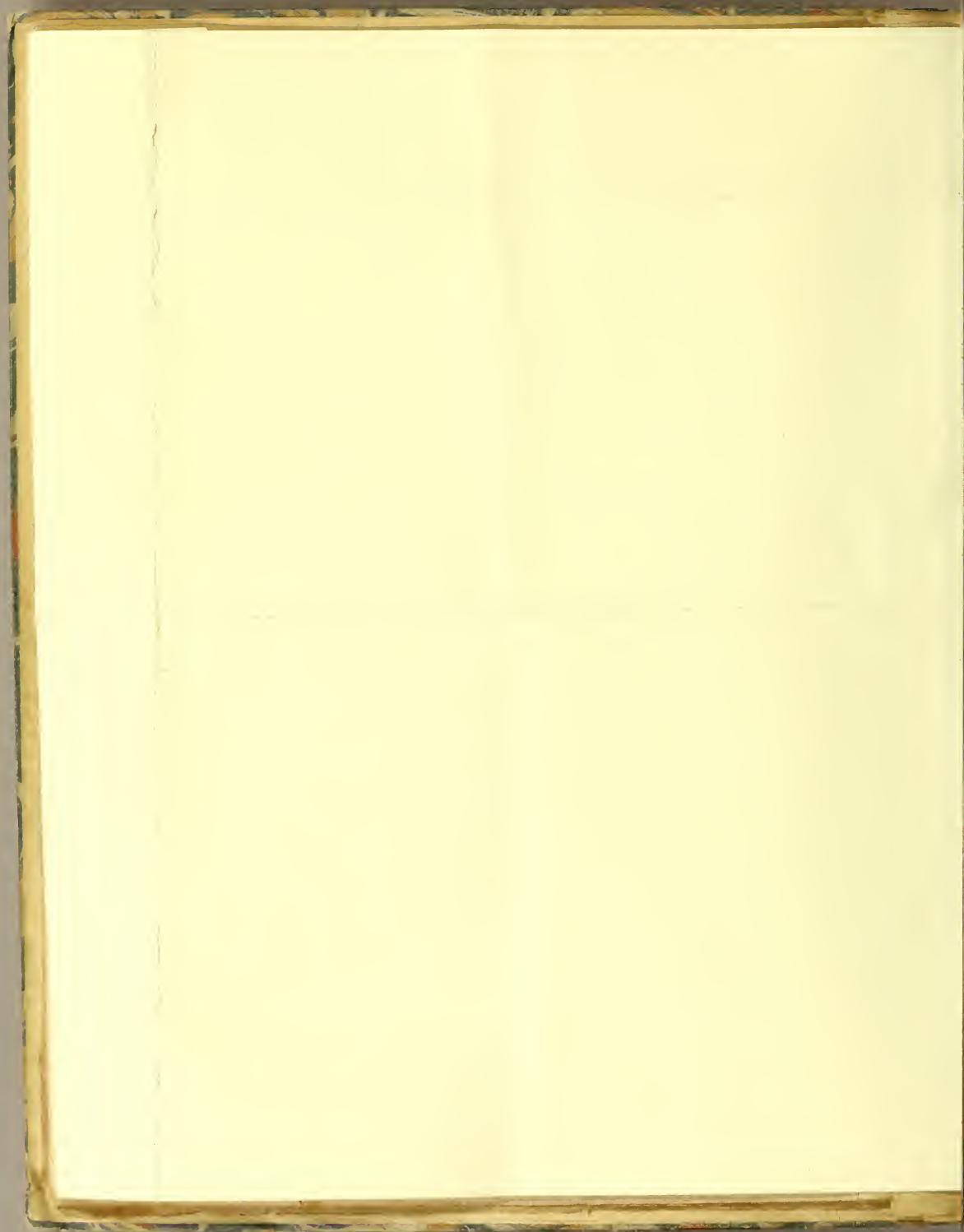
16



John Carter Brown  
Library  
Brown University

*The Gift of  
The Associates of  
The John Carter Brown Library*







*DE PAR LE ROI.*

*SENTENCE  
DU CONSEIL DE GUERRE*

*Tenu à bord de la Corvette du Roi LE ROSSIGNOL, qui condamne  
le nommé Michel Moat, Pilote françois, Espion, natif de  
l'île de Bat en basse Bretagne, à être fouetté en quatre Ports  
de Roi, & à être pendu en la principale Place de l'île de Bat.*

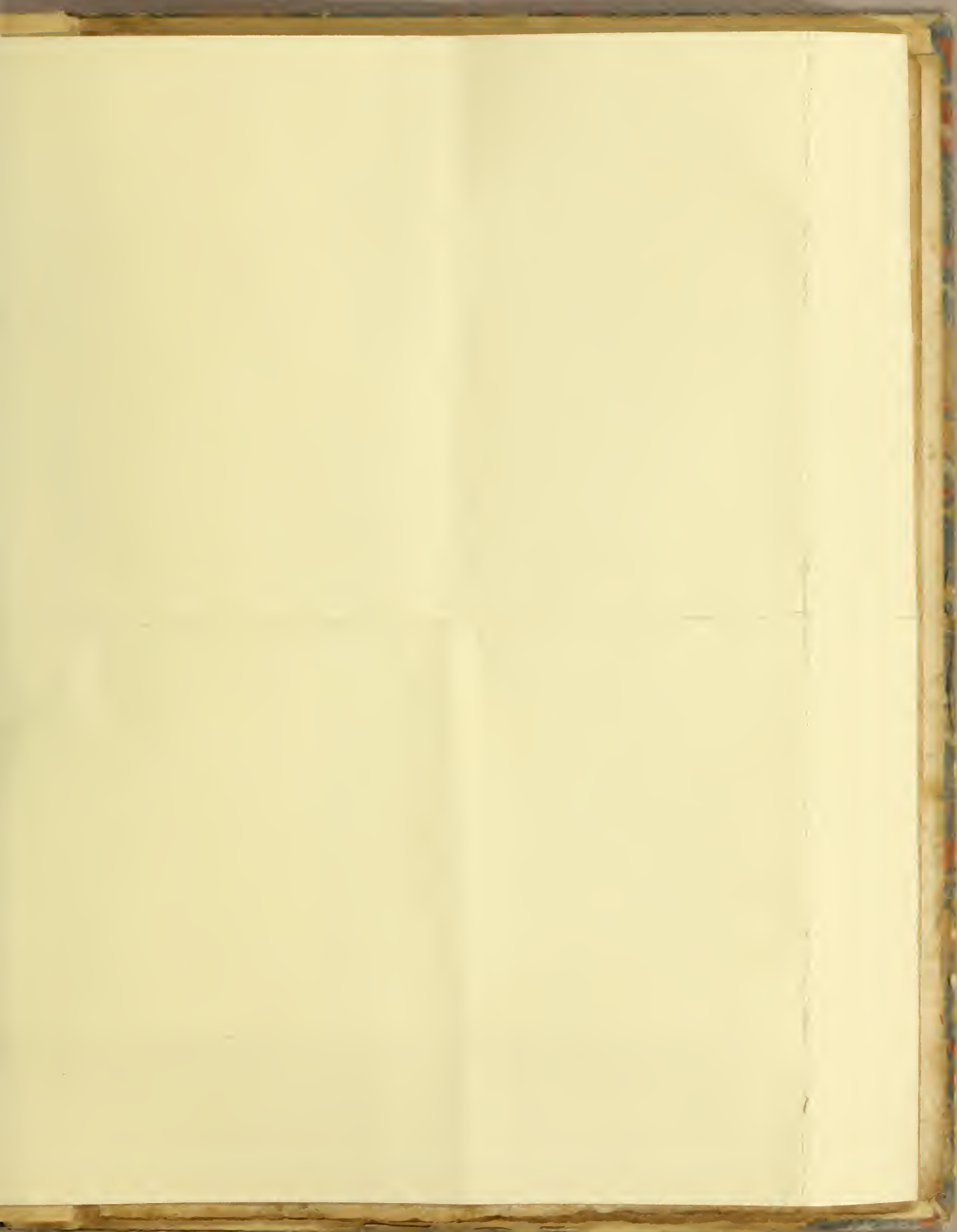
*Du 18 juillet 1781.*

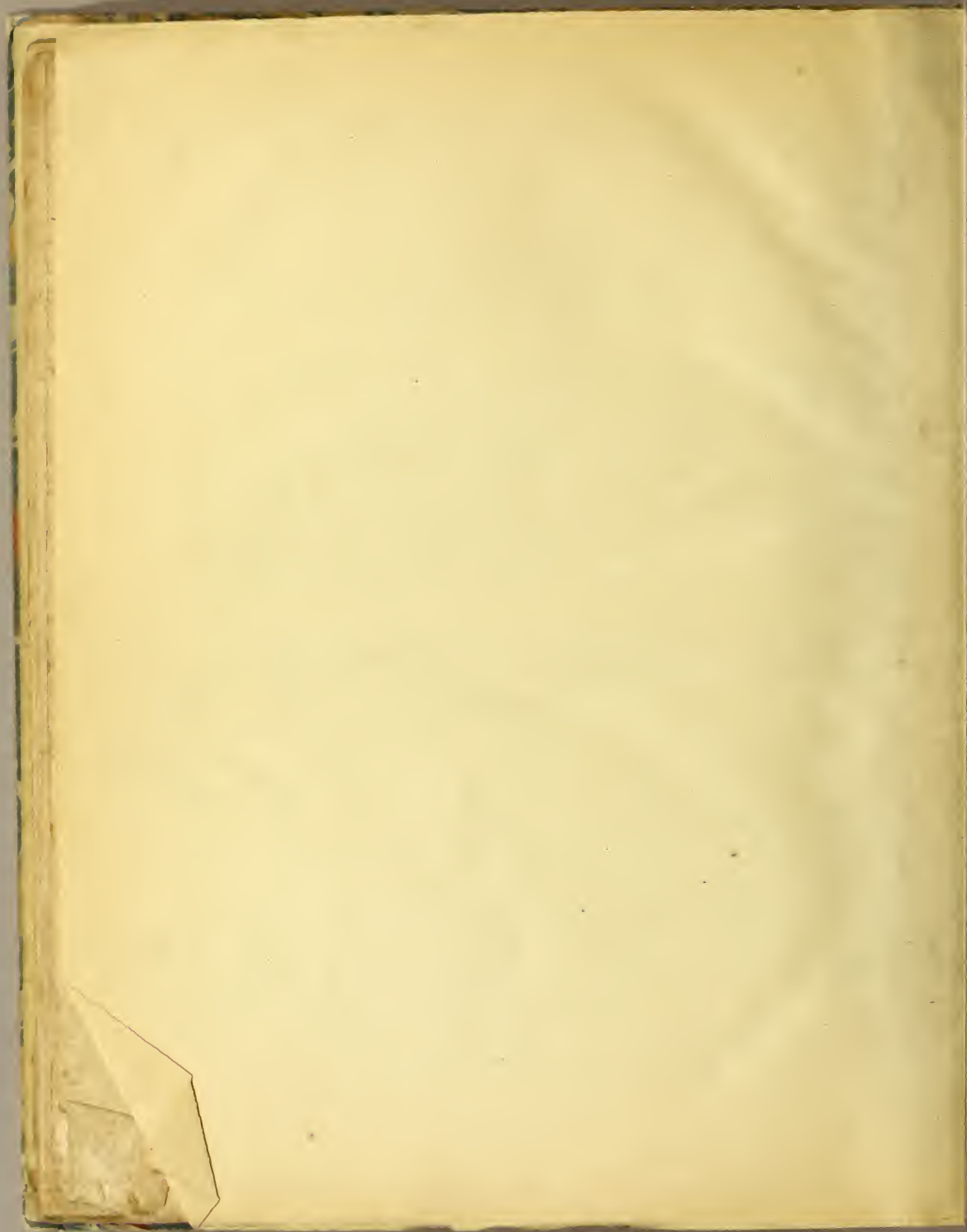
*L*A Corvette du Roi, le Rossignol, commandée par M<sup>r</sup>. le Chevalier de Montazet, s'étant emparé du Cutter Anglois le Héros de 12 canons & de 48 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine le Largeur de Guernesey, l'a conduit à la Rochelle. M. de Montazet étant en croisière dans les parages de la rivière de Nantes, ayant aperçu ce Cutter, força des voiles pour l'atteindre; &, étant à portée, il lui tira deux coups de canon à

boulet qui emportèrent les jambes à deux hommes de l'équipage. Le Capitaine anglois se voyant ferré de près, & exposé à être coulé bas, amena. Alors M. de Montazet détacha une Chaloupe & quelques hommes de son équipage, pour en prendre possession & pour mettre les Anglois aux fers. Le Capitaine le Largeur qui commandoit le Cutter anglois avoit été fait prisonnier une autre fois, & conduit en 1778 dans les prisons de Niort en Poitou. Parmi les gens de l'équipage anglois, on reconnut un nommé Michel Moat, Pilote françois, natif de l'île de Bat en basse Bretagne, âgé de quarante ans, qui, après avoir abandonné le service de France, avoit passé à celui des Anglois. L'appas du gain l'y avoit conduit; & pour trahir sa patrie, il avoit dix louis par mois & sa part aux prises. Le Capitaine anglois dans son interrogatoire a avoué que depuis cinq mois il avoit fait, par les connoissances que ledit Michel Moat avoit des attéragés de France, quinze Prises françoises qu'il envoyoit tout de suite à Guernesey. A peine les François se furent emparés du Cutter anglois, que Michel Moat craignant le sort qui devoit lui arriver, connoissant le crime dont il étoit coupable, offrit sa bourse & sa montre à un soldat, pour qu'il le laissât se jeter dans la mer. M. le Chevalier de Montazet étant informé des intentions de Michel Moat, & voulant punir son crime, assembla un Conseil de Guerre, qui, après avoir examiné la conduite de Michel Moat, & l'ayant reconnu coupable & traître envers son Roi, la condamné pour réparation de ce, à être fouetté en quatre principaux Ports de Roi, & ensuite d'être pendu & étranglé à une potence, jusqu'à ce que mort s'ensuive, laquelle sera plantée par l'exécuteur de la Haute-Justice, sur la principale place de l'île de Bat en basse Bretagne. M. de Montazet qui vient de faire conduire ledit Michel Moat dans les Prisons Royales de Rochefort, en a donné avis à M. le Marquis de Castries Ministre de la Marine.

---

*Permis d'imprimer & distribuer, à la Rochelle, ce 30 juillet 1781. SEYER.*





~~9202~~

E778

D4791

1-212E

